

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-442-1933 promulguant dans la colonie le décret du 27 août 1933 modifiant le décret du 29 ne 1905 en ce qui concerne le paiement des primes d'engagement et de rengagement, conformément aux dispositions des lois du 16 février 1932,

n° 16-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 septembre 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 27 août 1933 modifiant le décret du 22 décembre 1903 en ce qui concerne le paiement des primes d'engagement et de rengagement, conformément aux dispositions des lois du 16 février 1932, insérées au Journal officiel de la République française du 3 septembre 1933 ,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 27 août 1933 susvisé, modifiant le décret du 29 décembre 1903 en ce qui concerne le paiement des primes d'engagement et de rengagement conformément aux dispositions des lois du 16 février 1932. Art 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon baissac